



Christian JEANJEAN  
Député de l'Hérault  
Maire de Palavas les Flots

16, boulevard Joffre  
34250 Palavas-les-Flots

Palavas les Flots, le 13 octobre 2004

Madame la Ministre et Chère Amie,

Puis-je me permettre d'attirer ton attention sur Madame Isabelle Aubry, Présidente de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste, à Paris, qui m'a fait part des actions qu'elle compte mener pour lutter contre ce fléau dont notamment le manifeste ci joint.

Comme tu pourras le lire dans ce dossier, elle propose les 20 mesures suivantes, réparties en trois groupes, visant à sanctionner plus sévèrement ce délit :

Prévention primaire (visant à empêcher le passage à l'acte) :

- Réintroduction du crime d'inceste dans le code pénal
- Imprescriptibilité des crimes et délits sexuels sur enfants
- Dénombrement du nombre de victimes
- Analyse scientifique des troubles et conséquences des maltraitances
- Information des parents
- Campagnes d'information du grand public
- Information des enfants
- Enquête de moralité et examen du casier judiciaire pour les candidatures aux postes en contact avec les enfants

Prévention secondaire (détection des premières manifestations) :

- Formation obligatoire des personnels en contact avec les mineurs
- Suivi psychologique systématique des enfants fugueurs, délinquants, subissant une IVG, ...
- Détection des enfants maltraités dès la crèche
- Information dans les écoles sur les maltraitances sexuelles

- Protéger immédiatement l'enfant de l'agresseur présumé
- Prise en charge pluridisciplinaire de l'enfant présumé victime
- Application systématique et obligatoire de la procédure Meliani en cas de procédure judiciaire
  - Réduction de la durée d'instruction et de jugement
  - Possibilité pour l'enfant de témoigner par télétransmission ou d'être représenté par des experts
  - Formation d'un juré initial et continue obligatoire des personnes en contact avec l'enfant présumé victime
  - Création de groupes régionaux de professionnels spécialisés dans pédosexualité.

Etant donné l'intérêt de ces propositions, il me serait agréable qu'elles soient examinées avec toute l'attention qu'elles méritent.

Tout en remerciant dès à présent, je te prie de croire, Madame la Ministre et Chère Amie, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

à  
 avec  
 amicalement

*Jeanne*  
 Jeanne JEANNEAN

Palavas les Flots, le 13 octobre 2004

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre lettre dans laquelle vous me faites part de votre action envers les enfants victimes d'inceste, notamment l'opération "50.000 Nounours face à l'inceste : 2004 première édition" que vous organisez à Paris le 20 novembre prochain.

Souhaitant soutenir votre initiative, j'interviens immédiatement auprès de Monsieur Dominique Perben, Ministre de la Justice et Madame Marie-José Roig, Ministre de la Famille et de l'Enfance, afin de leur demander de bien vouloir examiner votre manifeste avec toute l'attention qu'il mérite.

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir une peluche qui prendra la place qui lui revient dans le hall d'entrée de ma mairie.

Restant à votre disposition pour vous tenir informée, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *r. cadraux*



Christian JEANJEAN

Madame Isabelle AUBRY  
Présidente de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste  
Maison des Associations B7  
20, rue E. Pailleron  
75019 PARIS

Palavas les Flots, le 13 octobre 2004

Monsieur le Ministre et Cher Ami,

Puis-je me permettre d'attirer ton attention sur Madame Isabelle Aubry, Présidente de l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste, à Paris, qui m'a fait part des actions qu'elle compte mener pour lutter contre ce fléau dont notamment le manifeste ci joint.

Comme tu pourras le lire dans ce dossier, elle propose les 20 mesures suivantes, réparties en trois groupes, visant à sanctionner plus sévèrement ce délit :

Prévention primaire (visant à empêcher le passage à l'acte) :

- Réintroduction du crime d'inceste dans le code pénal
- Imprescriptibilité des crimes et délits sexuels sur enfants
- Dénombrement du nombre de victimes
- Analyse scientifique des troubles et conséquences des maltraitances
- Information des parents
- Campagnes d'information du grand public
- Information des enfants
- Enquête de moralité et examen du casier judiciaire pour les candidats aux postes en contact avec les enfants

Prévention secondaire (détection des premières manifestations) :

- Formation obligatoire des personnels en contact avec les mineurs
- Suivi psychologique systématique des enfants fugitifs, délinquants, subissant une IVG, ...
- Détection des enfants maltraités dès la crèche
- Information dans les écoles sur les maltraitances sexuelles

Prévention tertiaire (réduire les conséquences) :

- Considérer l'enfant osant en parler comme "Présumé victime"
- Protéger immédiatement l'enfant de l'agresseur présumé
- Prise en charge pluridisciplinaire de l'enfant présumé victime
- Application systématique et obligatoire de la procédure Melanie en cas de procédure judiciaire
- Réduction de la durée d'instruction et de jugement
- Possibilité pour l'enfant de témoigner par télétransmission ou d'être représenté par des experts
- Formation d'Etat initiale et continue obligatoire des personnes en contact avec un présumé victime
- Création de groupes régionaux de gendarmes spécialisés dans pédo-criminalité.

Etant donné l'intérêt de ces propositions, il me serait agréable qu'elles soient examinées avec l'attention qu'elles méritent.

T'en remerciant dès à présent, je te prie de croire, Monsieur le Ministre et Cher Ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *C. Auzan*

*Christian JEAN*

Christian JEAN

Monsieur Dominique PERBEN  
des Sceaux, Ministre de la Justice  
de Vendôme  
PARIS Cedex 01